

**Séance publique du 10 mai 2004**

**Délibération n° 2004-1870**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux d'entretien et de petits investissements de voirie - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie doit procéder au renouvellement des marchés de travaux d'entretien et de petits investissements de voirie, arrivant à échéance le 31 décembre 2004.

Ces travaux pourraient faire l'objet de marchés à bons de commande, qui seraient conclus par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics.

Ces marchés seraient conclus pour l'année 2005, éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse.

L'opération est décomposée en dix-huit lots géographiques répartis comme suit :

- lot n° 1 : composé des communes de Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaine, Sathonay Village, Rillieux la Pape.

Le montant annuel pour ce lot est de 1 000 000 € TTC minimum et de 4 000 000 € TTC maximum.

- lot n° 2 : composé des communes de Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Caluire et Cuire.

Le montant annuel pour ce lot est de 700 000 € TTC minimum et de 2 800 000 € TTC maximum.

- lot n° 3 : composé des communes de Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Limonest, Champagne au Mont d'Or.

Le montant annuel pour ce lot est de 700 000 € TTC minimum et de 2 800 000 € TTC maximum.

- lot n° 4 : composé de Villeurbanne.

Le montant annuel pour ce lot est de 750 000 € TTC minimum et de 3 000 000 € TTC maximum.

- lot n° 5 : composé du 3° arrondissement de Lyon.

Le montant annuel pour ce lot est de 650 000 € TTC minimum et de 2 600 000 € TTC maximum.

- lot n° 6 : composé des communes de Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize.

Le montant annuel pour ce lot est de 900 000 € TTC minimum et de 3 600 000 € TTC maximum.

- lot n° 7 : composé des communes de Vaulx en Velin, Chassieu, Meyzieu, Jonage.

Le montant annuel pour ce lot est de 800 000 € TTC minimum et de 3 200 000 € TTC maximum.

- lot n° 8 : composé des communes de Saint Priest, Corbas, Mions.

Le montant annuel pour ce lot est de 500 000 € TTC minimum et de 2 000 000 € TTC maximum.

- lot n° 9 : composé des communes de Bron, Décines Charpieu.  
Le montant annuel pour ce lot est de 400 000 € TTC minimum et de 1 600 000 € TTC maximum.
  - lot n° 10 : composé du 2° arrondissement de Lyon.  
Le montant annuel pour ce lot est de 300 000 € TTC minimum et de 1 200 000 € TTC maximum.
  - lot n° 11 : composé du 7° arrondissement de Lyon.  
Le montant annuel pour ce lot est de 500 000 € TTC minimum et de 2 000 000 € TTC maximum.
  - lot n° 12 : composé du 8° arrondissement de Lyon  
Le montant annuel pour ce lot est de 500 000 € TTC minimum et de 2 000 000 € TTC maximum.
  - lot n° 13 : composé des communes de Charly, Vernaison, Irigny, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Oullins.  
Le montant annuel pour ce lot est de 800 000 € TTC minimum et de 3 200 000 € TTC maximum.
  - lot n° 14 : composé des communes de La Mulatière, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Tassin la Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières.  
Le montant annuel pour ce lot est de 900 000 € TTC minimum et de 3 600 000 € TTC maximum.
  - lot n° 15 : composé des communes de La Tour de Salvagny, Dardilly, Marcy l'Etoile, Charbonnières les Bains, Ecully.  
Le montant annuel pour ce lot est de 700 000 € TTC minimum et de 2 800 000 € TTC maximum.
  - lot n° 16 : composé des 5° et 9° arrondissements de Lyon.  
Le montant annuel pour ce lot est de 700 000 € TTC minimum et de 2 800 000 € TTC maximum.
  - lot n° 17 : composé des 1er et 4° arrondissements de Lyon  
Le montant annuel pour ce lot est de 500 000 € TTC minimum et de 2 000 000 € TTC maximum.
  - lot n° 18 : composé du 6° arrondissement de Lyon  
Le montant annuel pour ce lot est de 200 000 € TTC minimum et de 800 000 € TTC maximum.
- Le montant total des dix-huit lots est de 11 500 000 € TTC minimum et de 46 000 000 € TTC maximum pour un an et de 46 000 000 € TTC minimum et de 184 000 000 € TTC maximum pour quatre ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics ;

Vu sa délibération en date du 18 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Décide :**

a) - de traiter les travaux d'entretien et de petits investissements de voirie par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-II du code des marchés publics pour l'année 2005 et éventuellement renouvelables en 2006, 2007 et 2008 par reconduction expresse,

b) - que les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**3° - Les dépenses** au titre de ces marchés annuels à bons de commande seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2005 et éventuellement exercices 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,